PORTRAIT

Isabelle Vogeleer, Directrice, quitte la Sérénité

Après avoir exercé les fonctions de directrice de la Sérénité pendant 14 années, Isabelle Vogeleer quitte la Résidence autonomie. Le Maire, Xavier Bartoszek, a tenu à la recevoir ainsi que le nouveau directeur Hervé Vidal.

Isabelle Vogeleer est arrivée à Aniche le 18 septembre 2006. Durant ces 14 années à Aniche, elle a vu une évolution notable dans la prise en charge des résidents.
En effet, les équipes de la Sérénité ont dû s'adapter à l'augmentation de l'âge des aînés à l'entrée à la résidence. Isabelle Vogeleer s'est attachée à constituer une équipe stable qui a fait le maximum pour que les résidents se sentent bien à la sérénité.
Elle a aussi souhaité ouvrir l'établissement sur l'extérieur en créant de beaux partenariats avec la commune d'Aniche (l'EVS, le service Fêtes et cérémonies et surtout avec l'école Wartel par le biais de Madame Vertray et de toute son équipe). Madame Vogeleer s'est également investie pour lutter contre l'isolement des personnes âgées.
Elle exerce aujourd'hui les fonctions de responsable du Centre Local d'Information et de Coordination. Hervé Vidal, qui assure la direction des Résidences Autonomie de la Fondation Partage & Vie d'Aniche, Lewarde, Douai, Ostricourt, lui succède.
Le Maire, Xavier Bartoszek, a remercié Madame Vogeleer pour son investissement auprès des Anichois et lui a souhaité pleine réussite dans ses nouvelles fonctions. Il a également souhaité la bienvenue à Hervé Vidal à la Résidence Autonomie la Sérénité.

COMMERCE

Bienvenue à Créathy

Cathy Lefebvre possède une solide expérience dans le domaine des travaux de reproduction numérique, conception graphique et photocopies.

Elle travaillait auparavant pour l'enseigne "Graphee Screen" rue Barbusse. Elle décide aujourd'hui de voler de ses propres ailes et reprend l'enseigne à son compte sous le nom de Creathy.
Après avoir supporté le confinement imposé aux commerces non essentiels, elle a rouvert sa boutique le mardi 1er décembre. Cathy propose de nombreux services comme les photocopies, gravures, flyers, cartes de visite. Côté idées de cadeaux pour les fêtes de fin d'année : elle propose aussi mug, gravures, ou objets personnalisés.
Créathy se situe 11 rue Barbusse et est ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Fermé le dimanche.
Tél : 03 27 08 17 43 ou mail : creathy@orange.fr.

À NOTER

► **Info travaux**

La rue Robert Verrier sur le tronçon de voirie compris entre le boulevard Drion et la rue Denis Cordonnier sera fermé les lundi 04 janvier et mardi 05 janvier 2021 en raison de travaux de remplacement en souterrain des lignes électriques HTA et de la reprise des enrobés réalisés par l'entreprise Verrier Energie pour le compte d'Enedis.
Pour accéder sur la partie restante de la rue Robert Verrier depuis le boulevard Drion, il sera nécessaire de prendre l'itinéraire de déviation suivant : rues Lutas, Denis Cordonnier et Robert Verrier.
Pour accéder au boulevard Drion depuis la rue Robert Verrier, il sera nécessaire de prendre l'itinéraire de déviation suivant : rues Denis Cordonnier et Lutas et boulevard Drion.

Rappel !!! Le masque est obligatoire aux abords des écoles

Par arrêté préfectoral, le port du masque est obligatoire pour les personnes de 11 ans et plus dans un périmètre de 50 m autour des entrées des écoles, collèges et lycées et ce 15 minutes avant et après l'ouverture et la fermeture de ces établissements.

Médecin de garde : 03 20 33 20 33 / **Pharmacie de garde** : 08 25 74 20 30 ou www.servigarde.fr.

Aniche Actu N°43

du 14 décembre au 20 décembre 2020

Site Internet : www.aniche.fr
Facebook :Ville d'Aniche

Directeur de la publication : Xavier Bartoszek

FESTIVITÉS DE NOËL

Bienvenue au Village de Noël

Mesures sanitaires obligent, le traditionnel marché de Noël est remplacé, cette année, par un village de Noël qui, du 18 au 20 décembre, animera la place Jaurès et contribuera à offrir aux petits comme aux grands de véritables moments de bonheur.

À l'ombre du sapin majestueux d'une hauteur impressionnante de près de 10 mètres, une dizaine de chalets contribueront à créer la magie de Noël.
Le village ouvrira ses portes du vendredi 18 au dimanche 20 décembre de 10h à 19h. Les spectateurs pourront notamment apprécier la gestuelle fluide et naturelle des automates, abrités dans 5 chalets (cerf, biches, faons, écureuils, ours brun et blanc, husky, rennes …), plus vrais que nature et qui feront le bonheur des enfants et leurs parents.
Le samedi 19 décembre à 12h, le Village de Noël recevra la visite des élus du Conseil Municipal qui remettront les récompenses du concours de maisons décorées.
Puis, les élèves de l'École de Musique apporteront leur touche musicale et interpréteront les plus beaux chants de Noël.
Durant les trois jours, le manège « petit train » emmènera les tout-petits en Laponie sur les traces de Papa Noël. D'autres préféreront peut-être s'offrir un petit tour en calèche !
Le dimanche matin, ne soyez pas surpris de croiser des pères-Noël motorisés. En effet, les Z'As du Cœur ont décidé de s'offrir une balade en moto dans les différents quartiers de notre ville. Les autres chalets seront occupés par des commerçants anichois.

ACTUALITÉS

Le Père Noël a installé sa boîte aux lettres

Pour écrire au Père Noël, c'est simple : il suffit de mentionner clairement le nom du célèbre destinataire et les coordonnées de l'enfant.

Père Noël au ciel, Père Noël, route des Nuages au Pôle Nord, peu importe, la lettre arrivera à bon port mais attention, il faut la poster avant le 20 décembre au plus tard à la boîte aux lettres du Père Noël mise à disposition devant la salle Claudine-Normand. Il répond à coup sûr !
Il est inutile de mettre un timbre, le courrier adressé au Père Noël est gratuit.

Déconfinement : les nouvelles mesures en vigueur depuis le 15 décembre

Le Premier Ministre Jean Castex a annoncé de nouvelles mesures, jeudi 10 décembre, après l'étude des chiffres de l'épidémie de coronavirus, qui ne baissent plus en France. Elles sont entrées en vigueur ce mardi 15 décembre.

Le Premier ministre Jean Castex a fait de nouvelles annonces, le jeudi 10 décembre. *« Les règles seront plus strictes que ce que nous avons envisagé »*, a-t-il admis.
À partir de mardi 15 décembre, il n'y aura plus de confinement, mais un couvre-feu sera instauré de 20 heures à 6 heures. Il ne s'appliquera pas le soir de Noël, mais bien à celui du Nouvel An.

Les déplacements en France de nouveau autorisés

Les cinémas, les théâtres, et les enceintes sportives
resteront fermés le 15 décembre, contrairement à ce qui était prévu.
Leur ouverture est repoussée au plus tôt au 7 janvier 2021, soit trois semaines de fermeture supplémentaires.

Enfin, au 15 décembre, les déplacements seront autorisés partout en France,
sans attestation, hormis pendant le couvre-feu. Plus d'infos sur www.interieur.gouv.fr.
Celle-ci est téléchargeable sur https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestations-de-deplacement-couvre-feu ou disponible à l'accueil de la Mairie.

Le non-respect du couvre-feu entraînera :

- Première sanction : une amende de 135 euros, majorée à 375 euros (en cas de non-paiement)
- En cas de récidive dans les 15 jours : une amende de 200 euros, majorée à 450 euros (en cas de non-paiement)
- Après 3 infractions en 30 jours : une amende de 3750 euros passible de 6 mois d'emprisonnement.

La situation sanitaire continue de se dégrader en France et le virus est toujours dangereux pour nous et nos proches.
Il est impératif de rester vigilant face à l'épidémie de la Covid-19.

Aide financière à l'investissement

Dans le cadre de la deuxième journée de la Relance, le Sous-Préfet de Douai, Jacques Destouches, s'est rendu, début décembre, dans les locaux de l'usine AGC Automotive d'Aniche, spécialisée dans la production de vitrages automobiles.

Lauréate de l'appel à projets « soutien aux investissements de la filière automobile », présenté en août dernier par le Directeur et l'intersyndicale, l'entreprise a bénéficié d'une subvention de l'État à hauteur de 800 000 € a annoncé le Sous-Préfet en présence de Frédéric Delannoy, Président de la Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent, et de Xavier Bartoszek, Maire d'Aniche.
Ces derniers ont insisté pour que cette subvention serve à créer de l'emploi grâce à des investissements qui permettront de gagner des marchés et non pas à en supprimer par le biais de la robotisation, synonyme de gain de productivité.

VIE SCOLAIRE

Les élèves de Maxime-Quévy ont créé leur chanson

Dans le cadre de sa résidence artistique, Grégory Allaert, musicien et leader du groupe « Biskotos », a accompagné les classes de Mme Hournon (CE1) et de Mme Marir (CM2) dans l'exercice difficile mais ô combien enrichissant de créations musicales. Deux chansons ont ainsi vu le jour : « Magie » pour les CE1 et « Grandir » pour les CM2.

Accompagnés par leurs enseignants, par la Conseillère pédagogique pour l'éducation musicale, et bien sûr Grégory Allaert, les enfants ont pu, au travers de plusieurs séances d'écriture et de création, à la fois écrire les paroles des chansons et créer les mélodies.
Ce travail d'écriture s'est terminé le 8 décembre par l'ultime étape qui est l'enregistrement des chansons. Il reste désormais à Grégory le travail de mixage, d'arrangement et de montage des très nombreuses prises pour finaliser ce beau projet de création.
Grégory retournera avant les vacances de Noël à l'école pour présenter aux deux classes la version finale de ces deux chansons.
Guidés par un artiste professionnel les élèves auront ainsi pu découvrir que la genèse d'une chanson requiert beaucoup de travail. Cette expérience les a passionnés ! Gageons qu'ils fredonneront longtemps leur belle chanson.

Les écoliers de Maxime-Quévy ont planté des arbres !

Afin de favoriser les essences locales d'arbres et d'arbustes et les variétés fruitières adaptées au territoire, la Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent accompagne chaque année les projets de plantations participatives de haies et de vergers sur les parcelles publiques.

C'est dans ce cadre que, le mardi 8 décembre, des élèves de CM1 de l'école Maxime Quévy ont procédé à la plantation de 6 pommiers et poiriers, sur la pelouse située entre l'école et le restaurant scolaire.
En amont, Jérémy Gruson, animateur technique et pédagogique de l'association « Les Bongios » a animé un atelier autour de l'arbre.

ANNONCES

Déploiement de la fibre optique : N'oubliez pas de retourner vos conventions

Le réseau fibre optique est en cours de déploiement sur le territoire d'Aniche. La deuxième phase débutera en 2021 afin de prolonger le réseau dans l'ensemble des rues d'Aniche.

Certains logements ne seront raccordables au réseau qu'à la fin de l'année 2021. Pour vérifier si vous êtes éligibles ou non à la fibre, vous pouvez vous connecter sur le lien suivant : https://e-ftth.axione.fr/eligftth3/gui/public/carte.htm.
Pour des raisons techniques, une partie du réseau fibre est déployée en fixant les câbles sur les façades des maisons. Les propriétaires de ces logements ont dû recevoir de la part d'Axione (la société en charge du déploiement de la fibre), une demande de convention leur demandant leur accord pour passer sur leur façade.
À ce jour, beaucoup de ces conventions n'ont pas été retournées, ce qui empêche Axione de poursuivre l'installation du réseau dans certaines rues et explique le nombre important de logements restant à raccorder.
Ces conventions sont à retourner directement à Axione à l'adresse indiquée sur le document ou à déposer directement à l'accueil de l'hôtel de ville.
Pour toute demande d'information complémentaire sur l'objet de ces conventions, vous pouvez contacter Axione au numéro indiqué sur le document.